

ZACC Morel

La Ville de Tournai dispose de 45 Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC), il s'agit d'anciennes zones d'extension d'habitat. Aux termes d'une réflexion globale sur l'ensemble de ces ZACC menée dans le cadre de la Déclaration de Politique communale, et au regard de ses nombreux atouts stratégiques comme la proximité du centre ville et de la gare, la proximité de l'autoroute, la surface importante (80 ha soit 3% du territoire tournaisien), la ZACC dite Morel a été classée en priorité une.

En vue d'accompagner et d'orienter toute future urbanisation du site dans l'intérêt général des citoyens, la Ville de Tournai a décidé d'établir un Rapport Urbanistique et Environnemental (RUE). Ce document constitue une réflexion d'ensemble sur la ZACC.

C'est un outil préalable indispensable pour toute mise en œuvre. Un auteur de projet a été désigné par le Collège au terme d'une sélection qualitative réalisée par un jury international afin de rédiger ce document qui s'articule en trois étapes : le diagnostic qui dresse un état des lieux et révèle les enjeux liés au site; le master plan qui, au départ de la phase précédente, propose un projet urbanistique pour la ZACC et l'évaluation environnementale et d'approbation du RUE.

Fin 2014, une réunion d'information citoyenne a été organisée afin de présenter le diagnostic du Rapport Urbanistique et Environnemental.

Fin 2017, une réunion d'information citoyenne a été organisée afin de présenter les options d'aménagement du Rapport Urbanistique et Environnemental permettant ainsi aux riverains et personnes intéressées de prendre connaissance du projet avant la mise à l'enquête publique (clés de l'enquête publique).

Présentation publique du 14 novembre 2017

À la suite des étapes précédentes, le [Collège communal soumet à enquête publique le Rapport d'Urbanisme et Environnement de la ZACC Morel du lundi 9 avril au mercredi 9 mai 2018](#) :

ZACC Morel - Evaluation environnementale août 2017 (publié avril 2018)